



CCI LOT-ET-GARONNE

**ASSEMBLEE GENERALE
30 MARS 2023 – 17h00 –Centre des Congrès d’Agen**

N° 2023 – 07

OBJET : CONVENTIONS LIANT LA CCI47

Nombre de sièges : 42

Nombre de membres élus en exercice ayant voix délibérative : 42

Quorum : 22

Nombre de membres élus votants : 24

Majorité : 13

Nombre de voix pour : 24

Nombre de voix contre : 0

Nombre de refus de vote : 0

Nombre d’abstentions : 0

ADOPTE (X)

REFUSE ()

CONSIDERANT que le Bureau de la CCI47 a validé la signature de conventions entre la CCI47 et les organismes suivants :

Avec BPI FRANCE : pour 2023/2024 : charte d'engagement au réseau des prescripteurs (Tremplin Innovation) ;

Avec la Chambre des Professionnels du Conseil pour le Lot-et-Garonne : 2022/2024 dispositif Synergies (apporteur d'affaires) : la CCI touchera 12 % des honoraires facturés aux entreprises conseillées ;

Avec l'Agglomération d'Agen : 2023/2026 : partenariat (Agen Entreprendre, Agence du Commerce, revitalisation du commerce de centre-ville, études, gestion administrative du CODEV) : 75 850 €/an ;

Avec Albret Communauté : 2022/2024 : Bourse des Locaux – gain escompté 4 500 € ;

Avec la SOCIETE GENERALE : pour 2022 : soutien à la création : gain 3 000 €.

L'ASSEMBLEE GENERALE

APPROUVE à l'unanimité, la signature des conventions citées ci-dessus et jointes à la présente délibération.

Fait à Agen, le 30 mars 2023

Le Président


Frédéric PECHAVY